



COLLEGE OF NURSES  
OF ONTARIO  
ORDRE DES INFIRMIÈRES  
ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO



# Bâtir mieux ensemble

Rapport annuel 2024

# Contenu

<b>Nous sommes l'OIIO</b>	<b>3</b>
Que faisons-nous?	3
Infirmières et infirmiers en Ontario en 2024	4
Message de la présidente	5
Message de la registraire/directrice générale et PDG	6
<b>Transformer grâce à la force de la collaboration</b>	<b>8</b>
Moderniser le processus d'inscription pour répondre aux besoins du système de santé	9
Améliorer la mobilité de la main-d'œuvre tout en favorisant l'exercice sécuritaire de la profession d'infirmière ou d'infirmier	12
Une base de données multipartenaires pour soutenir la sécurité des soins	13
Mener le bal en matière de sécurité des patients	15
<b>États financiers résumés</b>	<b>16</b>

## ***Bâtir mieux ensemble : Rapport annuel 2024***

© Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, 2025.  
Le contenu publié dans *Bâtir mieux ensemble : Rapport annuel 2024* peut être réimprimé sans autorisation, à condition de citer la source de la publication et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario.

ISSN 1492-5907

This booklet exists in English on the website under the title: *Building Better Together: 2024 Annual Report*

**Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario**  
101, chemin Davenport, Toronto (ON) Canada M5R 3P1

**Site Web**     cno.org  
**Courriel**     cno@cnomail.org  
**Tél.**           416 928-0900  
**Télé.**          416 928-6507

**Sans frais au Canada**  
1 800 387-5526

**Photographie**  
Patricia Sullivan et Silvie Crawford : Alaa Taher  
Natalie Sherk et Cyril Lee Turley : photos fournies par les sujets

## **Reconnaissance territoriale ou foncière de l'OIIO**

L'OIIO exerce ses activités sur les territoires traditionnels, ancestraux et non cédés de nombreuses communautés autochtones de l'Ontario, qui continuent d'abriter les peuples autochtones. Le bureau de l'OIIO se trouve à Toronto, sur des terres qui sont le territoire traditionnel de nombreuses nations, y compris les Mississaugas du Crédit, les Anishnabeg, les Chippewas, les Haudenosaunee et les peuples Wendat. Nous honorons ces terres dans le cadre de notre engagement plus profond envers les communautés autochtones de l'Ontario.

# Nous sommes l'OIIO

Nous sommes l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) et nous protégeons le public en faisant la promotion d'un exercice infirmier sécuritaire.

## Que faisons-nous?



**Nous établissons les exigences pour devenir infirmière et infirmier en Ontario.**



**Nous informons les infirmières et infirmiers de leurs responsabilités et vous disons ce que vous pouvez attendre des infirmières et des infirmiers.**



**Nous répondons à vos préoccupations concernant la conduite, la compétence et la santé des infirmières et des infirmiers.**



**Nous veillons à ce que les infirmières et infirmiers s'engagent dans l'amélioration continue de la qualité tout au long de leur carrière.**

# Infirmières et infirmiers en Ontario en 2024



**195 334**

Nombre total d'infirmières et d'infirmiers qui exercent la profession\*

**128 082**

infirmières autorisées et infirmiers autorisés (IA)

**60 136**

infirmières auxiliaires autorisées et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA)

**5 435**

infirmières praticiennes et infirmiers praticiens (IP)

**1 681**

personnes ayant une double inscription (IA et IAA)

\*Au 31 décembre 2024.



## Message de la présidente

En réfléchissant à 2024, je suis heureuse de souligner les progrès et les réalisations qui démontrent l'engagement du Conseil envers l'excellence en matière de réglementation, d'exercice et de gouvernance des soins infirmiers.

En 2024, le Conseil a fait progresser ses priorités stratégiques et ses décisions fondées sur des données probantes à l'aide des résultats du sondage sur la confiance et la sensibilisation des partenaires du système, du recensement de la main-d'œuvre et de la stratégie triennale de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). Cela nous permet d'assurer notre capacité à créer et à maintenir un environnement inclusif tout en tenant compte des règlements, des politiques et des pratiques qui reflètent les diverses communautés que nous servons.

Nous avons harmonisé nos pratiques de gouvernance avec les objectifs de DEI en mettant à jour le *code de conduite du conseil et du comité*, le mandat et les politiques et pratiques connexes. Cette harmonisation a donné lieu à notre premier processus d'élection du Conseil et de sélection du comité prescrit par la loi axé sur les compétences, qui a favorisé une composition diversifiée, compétente et engagée du Conseil et des comités. Le Conseil a également mis en œuvre les recommandations de notre évaluation par une tierce

Parmi les réalisations du Conseil qui se démarquent à mes yeux, mentionnons :

- l'approbation de nouveaux règlements améliorés qui facilitent l'accès à l'inscription pour les candidates et candidats qualifiés, y compris les infirmières et infirmiers formés à l'étranger;
- l'approbation d'un nouveau cadre national de réglementation des IP;
- la participation à des discussions sur la mobilité de la main-d'œuvre et le permis d'exercice interjuridictionnel des infirmières et des infirmiers;
- l'approbation d'une nouvelle norme d'exercice mise à jour pour l'arrêt ou le refus de prodiguer des soins.

Ces initiatives permettent de s'assurer que les pratiques réglementaires de l'OIO demeurent adaptées aux besoins changeants de la profession d'infirmière et d'infirmier et du public. Elles démontrent également le leadership éclairé de l'OIO à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

**Ce fut un privilège d'occuper le poste de présidente du Conseil. Je suis reconnaissante des efforts exceptionnels déployés par le personnel, les partenaires du système et le Conseil pour protéger le public en faisant la promotion d'un exercice infirmier sécuritaire. Ensemble, nous façonnons l'avenir de la réglementation et de l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier en veillant à respecter les normes les plus élevées en matière de confiance et de sécurité du public.**

Nous vous remercions de votre soutien continu dans l'avancement de cet important travail.

**Patricia Sullivan**, IA, B.Sc.Inf., MPA, PMP  
Présidente du Conseil (juin 2023 – juin 2025)

### Pour en savoir plus

- **Pour en savoir plus sur votre Conseil :**  
[cno.org/fr/conseil](https://cno.org/fr/conseil)
- **Renseignez-vous sur les comités du CNO :**  
<https://cno.org/fr/comites>
- **Trouvez des décisions disciplinaires :**  
[Trouvez une infirmière](#) et [cno.org](https://cno.org)



## Message de la registraire/ directrice générale et PDG

En 2024, notre engagement avec un groupe plus large et plus diversifié de partenaires du système a confirmé que la collaboration est un élément essentiel de notre approche et qu'elle est intégrée à tous les aspects de notre travail. La collaboration est une valeur fondamentale à l'OIIO. Elle guide notre approche de la réglementation des soins infirmiers en Ontario et garantit des soins sécuritaires et éthiques pour le public. Elle a toujours été essentielle pour faire progresser la sécurité des patients, soutenir la sécurité des soins infirmiers et renforcer les ressources humaines en santé. En tant qu'infirmière et PDG, j'ai pu constater de mes propres yeux l'effet marqué de la collaboration dans la réalisation de changements significatifs.

L'OIIO collabore activement avec les gouvernements à tous les niveaux pour renforcer les soins aux patients. En 2024, la collaboration avec les gouvernements provinciaux et national a amélioré notre réactivité aux initiatives de sécurité publique, nous permettant ainsi de reconnaître que la sécurité des patients dépasse les frontières de l'Ontario. La collaboration avec d'autres organismes de réglementation des soins infirmiers au Canada a favorisé l'apprentissage commun et a généré des renseignements précieux qui renforcent la profession.

L'influence du système est un résultat important de la collaboration qui est intégrée au *Plan stratégique 2021-2026* de l'OIIO. Bien que notre rôle dans le soutien de la sécurité des patients soit essentiel, nous reconnaissons qu'il existe dans l'ensemble du système de soins de santé. Nous reconnaissons également notre

occasion unique d'influencer et de façonner le système de manière à faire progresser la sécurité des patients et à renforcer la confiance du public. Cela signifie qu'il faut travailler avec d'autres partenaires de soins aux patients et favoriser des partenariats qui créent des effets significatifs et durables dans l'ensemble du système de soins de santé.

En tant que plus grand organisme de réglementation de la santé au Canada, nous tirons parti des connaissances pour éclairer la prise de décisions au sein de notre organisation et dans l'ensemble du système de soins de santé. En favorisant une culture axée sur les données, nous assurons des décisions fondées sur des données probantes qui améliorent les soins aux patients tout en équilibrant les données avec le contexte réel. Notre capacité à générer et à appliquer des renseignements significatifs nous permet d'influencer positivement le système, de susciter des changements significatifs et de respecter les normes les plus élevées en matière de réglementation des soins de santé.

Dans le rapport, vous découvrirez deux initiatives nationales qui illustrent le leadership de l'OIIO en matière de sécurité publique : Nursys® in Canada, un portail d'information en ligne sur l'inscription et la discipline pour les organismes de réglementation, et du permis d'exercice interjuridictionnel des infirmières et des infirmiers, qui soutient la mobilité des infirmières et infirmiers entre les juridictions.

En 2024, la collaboration avec nos partenaires en matière de sécurité a renforcé le rôle de l'OIIO en tant que partenaire de système de confiance. Tout au long



de l'année, le personnel de l'OIIO a collaboré avec divers groupes en Ontario, au Canada et à l'étranger pour faire des présentations sur des sujets clés liés à la sécurité des patients. Nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion d'échanger des idées et de favoriser des discussions constructives avec des comités et des organisations estimées, notamment le Nursing and Midwifery Council du Royaume-Uni, le Groupe de travail des conseillers principaux en soins infirmiers, Services aux Autochtones Canada, l'Institut canadien d'information sur la santé, l'Effectif de la santé Canada et le Congrès international des organismes de réglementation des soins infirmiers. Nous avons également échangé des idées et reçu des commentaires de nos personnes inscrites et d'autres partenaires du système dans le cadre de consultations publiques – en 2024, nous avons organisé 22 sondages externes, qui ont reçu 19 851 réponses.

À l'avenir, notre succès à long terme sera défini par notre capacité continue à avoir une incidence significative sur la sécurité publique grâce à la collaboration. En 2024, nous avons connu une forte dynamique. En 2025, nous renforcerons davantage notre leadership, élargirons les effets de nos partenariats et continuerons de façonner l'avenir des soins de santé.



**Silvie Crawford**, IA, B.Sc.Inf., LLM (droit de la santé)  
Registratrice/Directrice générale et PDG



# Transformer grâce à la force de la collaboration

Le soutien à la planification et à la croissance de la main-d'œuvre en santé est un domaine d'intérêt croissant pour les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral du Canada, ainsi que pour un groupe plus large de partenaires du secteur de la santé qui soutiennent la capacité du système à répondre aux besoins des Canadiens, des partenaires comme l'OIIO.

En 2024, nous étions l'un des nombreux partenaires du système ciblés engagés dans des collaborations novatrices pour aider les ressources humaines en santé et assurer des soins infirmiers sécuritaires. Notre culture de collaboration repose sur la nécessité d'une attention commune à la protection du public, et les membres de notre personnel, dotés d'une vaste expertise, sont tous fiers de changer les choses.

Tout au long de l'année, nous avons renforcé les partenariats à l'échelle provinciale, nationale et internationale en harmonisant les priorités organisationnelles de l'OIIO afin de saisir les occasions de soutenir les soins de santé en Ontario et partout au Canada.

Notre travail se déroule rarement de manière isolée – il faut un effort collectif pour soutenir l'exercice sécuritaire de la profession d'infirmière ou d'infirmier et la sécurité des patients. Nos partenariats, en 2024, ont mené à des changements significatifs et ont transformé notre travail en solutions percutantes pour soutenir des ressources humaines adéquates en santé et un exercice sécuritaire de la profession d'infirmière ou d'infirmier. Ils ont également permis à l'OIIO d'être reconnu comme un partenaire de confiance du système, ce sur quoi nous continuerons de faire fond en 2025.

## Mobiliser les partenaires

Nombre de consultations et de sondages :

**22**

Nombre de réponses :

**19 851**

## Moderniser le processus d'inscription pour répondre aux besoins du système de santé

En 2024, l'OIIO a continué de s'attaquer à la question de l'inscription d'un plus grand nombre de candidates et de candidats pour relever les défis en matière de ressources humaines en santé *tout en* maintenant des normes élevées de sécurité des patients. Nous avons apporté des changements importants aux exigences en matière d'inscription des candidates et des candidats à la profession d'infirmière ou d'infirmier en Ontario. Ces changements ont constitué une partie importante des efforts continus déployés par l'OIIO pour moderniser le processus d'évaluation et d'inscription des candidates et des candidats à la profession d'infirmière ou d'infirmier en Ontario. Ils améliorent le processus d'inscription de l'OIIO pour les candidates et candidats formé(e)s à l'étranger et favorisent une transition plus harmonieuse vers l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier en Ontario.

Les changements comprennent la mise à jour de l'exigence en matière d'inscription à la formation en soins infirmiers et l'ajout d'une nouvelle exigence relative à la transition à l'exercice. Ensemble, ces améliorations simplifient le processus d'inscription et renforcent le soutien aux candidates et aux candidats formés à l'étranger. Les modifications réglementaires sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025.

« Ces modifications ont été conçues avec soin pour maintenir les normes les plus élevées en matière de sécurité des patients », a déclaré Silvie Crawford, registraire et directrice générale de l'OIIO. « Elles témoignent de l'engagement de l'OIIO à veiller à ce que les processus de demande soient équitables et inclusifs et contribuent à soutenir des soins infirmiers sécuritaires en Ontario. »

### Habiliter les IA à prescrire : Une nouvelle ère dans l'exercice de la profession d'infirmière ou d'infirmier

En 2024, l'OIIO a pris une mesure novatrice en autorisant les IA de l'Ontario à prescrire certains médicaments et à communiquer des diagnostics à des fins de prescription. Cette initiative marque des améliorations importantes dans l'exercice de la profession d'infirmière autorisée ou d'infirmier autorisé, favorisant l'accessibilité des soins de santé afin de mieux répondre aux besoins des communautés de l'Ontario. À la fin de 2024, 484 IA avaient obtenu le pouvoir de prescrire des médicaments.



« C'est vraiment gratifiant de pouvoir prescrire des médicaments et de faire gagner du temps à nos patients. Pourquoi ne pas leur faciliter l'accès aux vaccins et à certains médicaments dont ils ont besoin en temps opportun? »

**Cyril Lee Turley**, IA, Centre de soins prolongés St. Joseph's, Sudbury  
Premier IA autorisé à prescrire des médicaments



## Recensement de la main-d'œuvre : Ouvrir la voie à l'équité en soins infirmiers

L'OIIO a franchi une étape historique en effectuant son tout premier recensement de la main-d'œuvre des infirmières et des infirmiers de l'Ontario. Envoyé à toutes les infirmières et tous les infirmiers de la province, ce recensement a recueilli des données auprès de 31 000 infirmières et infirmiers, offrant des renseignements précieux sur la profession et ouvrant la voie à des changements significatifs dans le système de soins de santé de l'Ontario.

Les résultats guideront nos efforts visant à éliminer les obstacles dans les soins de santé, à faire progresser la diversité et à mettre en œuvre des politiques équitables pour les infirmières et infirmiers. Ces données dressent non seulement un portrait plus clair des défis auxquels les infirmières et infirmiers sont confrontés, mais éclairent également les stratégies de lutte contre les préjugés systémiques.

Notre vision de l'équité est soutenue par la collaboration avec des groupes dignes d'équité, notamment l'Alliance des infirmières et infirmiers noirs du Canada (AIINC), l'Indigenous Primary Health Care Council, le Black Nurses Task Force et la Pan-Canadian Association of Nurses of African Descent. Leurs efforts ont été essentiels pour façonner le recensement et s'assurer qu'il posait les bonnes questions pour recueillir les données les plus percutantes.

**« Sans données empiriques, le changement et la mesure de son incidence sont impossibles. Il s'agit d'une occasion d'étayer les disparités et la discrimination que subissent les membres, ouvrant ainsi la voie à un changement systémique. »**

**Ovie Onagbeboma**, IA et PDG de l'AIINC

## Mise à jour de l'exigence en matière de formation

Nous avons révisé l'exigence d'accepter la formation d'infirmière ou d'infirmier reconnue ou approuvée dans n'importe quelle juridiction – en Ontario, au Canada ou à l'étranger – à condition qu'elle ait été conçue pour préparer la candidate ou le candidat à la catégorie à laquelle elle ou il présente sa demande et qu'elle corresponde aux diplômes requis (les candidates et candidats au titre d'IA doivent avoir un baccalauréat en sciences infirmières, et les candidates et candidats au titre d'IAA doivent avoir un diplôme en sciences infirmières). Selon nos données, cette modification réglementaire permettra à 80 % des candidates et des candidats formés à l'étranger de satisfaire à la nouvelle exigence en matière de formation. Nous continuerons d'appuyer les candidates et candidats en lien avec ces changements.



## Exigence relative à la transition à l'exercice

Nous avons introduit cette exigence pour favoriser une intégration réussie dans le système de soins de santé. La nouvelle exigence, qui s'applique à toutes les candidates et tous les candidats à la profession d'infirmière ou d'infirmier, garantit que les candidates ou candidats connaissent les compétences propres à l'exercice au Canada. De nombreux candidates et candidats satisferont à cette exigence grâce à la formation qu'ils ont déjà reçue ou à l'inscription qu'ils ont déjà obtenue. Les candidates et candidats formés à l'étranger satisferont à l'exigence en suivant le cours de transition à l'exercice approuvé par l'OIIO. Le cours, offert par plusieurs établissements d'enseignement, aborde 31 compétences essentielles en matière de sécurité. Il s'assure ainsi que les candidates et candidats comprennent pleinement leurs responsabilités essentielles pour assurer la sécurité des patients, au moment où elles et ils commencent à exercer en Ontario.

« Le respect de cette exigence soutient les personnes qui souhaitent devenir infirmières et infirmiers dans leur exercice en respectant l'engagement de l'OIIO envers la sécurité du public. Les candidates et candidats posséderont ainsi les connaissances spécialisées dont elles et ils ont besoin afin de garantir qu'elles et ils comprennent les responsabilités et les attentes vis-à-vis de la profession d'infirmière et d'infirmier dans l'environnement de soins de santé unique de l'Ontario », a ajouté M<sup>me</sup> Crawford.

« Les candidates et candidats qui font preuve des connaissances, des compétences et du jugement infirmiers nécessaires pour exercer en toute sécurité contribuent au système de soins de santé de l'Ontario et enrichissent notre main-d'œuvre ».

Nous avons travaillé avec divers partenaires du système dans toute la province à l'élaboration de ces changements, notamment avec le ministère de la Santé, qui a approuvé les modifications réglementaires en novembre 2024, et les établissements d'enseignement, avec lesquels nous avons collaboré sur le nouveau cours de transition à l'exercice. Nous voulions également obtenir l'avis de tous les partenaires communautaires. Nous avons demandé au public de nous faire part de ses commentaires sur le règlement et avons communiqué les changements aux associations et aux syndicats d'infirmières et d'infirmiers, ainsi qu'aux employeurs, aux universitaires, aux infirmières et aux infirmiers, aux candidates et aux candidats et aux autres organismes de réglementation des soins de santé.



### Un exemple collaboratif pour des soins infirmiers sécuritaires

L'OIIO a élaboré une nouvelle norme d'exercice, *Arrêt ou refus de prodiguer des soins*, qui aide les infirmières et infirmiers à comprendre leurs responsabilités professionnelles dans des circonstances particulières liées à l'arrêt ou au refus de prodiguer des soins infirmiers.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec des infirmières et des infirmiers, d'autres partenaires du système de soins de santé et le public pour recueillir divers points de vue. Cette approche collaborative assure l'élaboration d'une norme d'exercice complète, pratique et pertinente, renforçant le fait que la protection du public est véritablement un effort collectif.



## Améliorer la mobilité de la main-d'œuvre tout en favorisant l'exercice sécuritaire de la profession d'infirmière ou d'infirmier

Les infirmières et infirmiers s'inscrivent et travaillent souvent dans une seule juridiction. Mais que se passe-t-il lorsqu'elles et ils veulent rester inscrits dans leur juridiction d'origine, tout en s'inscrivant ailleurs pour travailler dans une nouvelle province ou un nouveau territoire? En 2024, nous avons justement commencé à rendre plus efficace le processus permettant aux infirmières et aux infirmiers de maintenir l'inscription dans plusieurs administrations canadiennes. Cette initiative, connue sous le nom de permis d'exercice interjuridictionnel des infirmières et des infirmiers, vise à réduire le chevauchement des exigences réglementaires et à promouvoir la capacité des infirmières et des infirmiers à exercer dans les provinces et territoires, en soutenant les systèmes de soins de santé partout au Canada.

Nous collaborons avec les organismes nationaux de réglementation des soins infirmiers, par l'intermédiaire du Canadian Nurse Regulators Collaborative (CNRC), dans le cadre de cette initiative dont le but commun est d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre au Canada. Le CNRC est un collectif d'organismes de réglementation de la profession d'infirmière ou d'infirmier de partout au Canada. Ensemble, nous soutenons la collaboration pour faire progresser l'excellence en matière de réglementation partout au Canada. Cette approche pancanadienne proactive soutient les infirmières et infirmiers et renforce l'ensemble du système de soins de santé. La mise en œuvre du permis d'exercice interjuridictionnel des infirmières et des infirmiers améliore la sécurité des patients et contribue à une profession d'infirmière ou d'infirmier mobile.

« Nous comprenons l'importance stratégique de travailler de façon concertée avec d'autres organismes de réglementation et de s'adapter rapidement aux demandes changeantes du système de soins de santé tout en assurant la sécurité publique », a déclaré M<sup>me</sup> Crawford.

Alors, comment cette initiative fonctionnera-t-elle? Une infirmière ou un infirmier peut être inscrite ou inscrit dans deux ou plusieurs juridictions canadiennes en même temps. Leur juridiction « d'origine » est la juridiction canadienne où elle ou il est initialement inscrite ou inscrit à titre d'infirmière ou d'infirmier et où elle ou il réside physiquement aux fins de l'impôt. Les juridictions « hôte » sont les autres juridictions canadiennes où les infirmières et infirmiers peuvent s'inscrire pour exercer.

Nous mettons en œuvre le permis d'exercice interjuridictionnel des infirmières et des infirmiers en 2025 et continuons de travailler avec d'autres organismes de réglementation et partenaires du système de santé pour soutenir la mobilité des infirmières et des infirmiers.

# 3 001

infirmières et infirmiers étaient titulaires d'une inscription supplémentaire dans une autre juridiction alors qu'elles et ils étaient inscrites ou inscrits en Ontario en 2024.

## Une base de données multipartenaires pour soutenir la sécurité des soins

Les infirmières et infirmiers se déplacent à travers le pays pour exercer, s'inscrire dans de nouvelles juridictions et fournir des soins sécuritaires aux patients là où ils sont le plus nécessaires. Leurs déplacements aident les ressources humaines en santé et soutiennent la capacité du système de santé à répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens.

Par le passé, les organismes de réglementation canadiens s'appuyaient sur plusieurs façons de confirmer l'inscription, notamment en examinant les renseignements fournis par les infirmières et infirmiers et en communiquant avec chaque juridiction où une infirmière ou un infirmier indiquait qu'elle ou il avait exercé, pour examiner les renseignements réglementaires, comme les dossiers disciplinaires. Le système manuel prenait beaucoup de temps et pouvait entraîner un risque pour la sécurité publique en raison d'un manque d'intégrité des données, en particulier si une infirmière ou un infirmier ne divulguait pas tous les renseignements pertinents, comme les juridictions où elle ou il avait travaillé. Nursys® in Canada élimine ce risque.

Nursys in Canada est un portail de données en ligne permettant aux organismes de réglementation des soins infirmiers de tout le Canada de communiquer des renseignements sur l'inscription et les disciplines. Le portail améliorera la sécurité des patients, assurera l'uniformité de la collecte, de la gestion et de la production de rapports des données et améliorera l'information sur les ressources humaines en santé.

« Nursys in Canada est un outil transformateur qui présente des avantages importants pour le public et le système de soins de santé. Pour le public, il renforce la sécurité

en permettant aux organismes de réglementation des soins infirmiers de vérifier efficacement l'inscription et l'admissibilité d'une infirmière ou d'un infirmier dans toutes les juridictions. Pour le système de soins de santé, il simplifiera les processus de vérification des permis et des inscriptions, ce qui permettra aux infirmières et aux infirmiers de commencer à travailler plus facilement dans toutes les juridictions », a déclaré Brent Knowles, directeur, Analyse et recherche à l'OIO.

« Il améliorera également l'exactitude des données sur la mobilité des infirmières et des infirmiers et la répartition de la main-d'œuvre, ce qui favorisera une meilleure prise de décisions pour les gouvernements, les organismes de réglementation et les employeurs. Dans l'ensemble, il s'agit d'une étape cruciale pour la sécurité publique et l'efficacité du système de santé. »

Il faut un effort collectif pour mettre en œuvre un système national comme celui-ci. Nous nous sommes associés au British Columbia College of Nurses and Midwives (BCCNM) et au National Council of the State Boards of Nursing (NCSBN) aux États-Unis pour mettre sur pied Nursys in Canada, en collaboration avec le CNRC. Nous avons également établi un partenariat avec Santé Canada pour obtenir de l'aide sur le financement du portail.

« La collaboration avec l'OIO a été cruciale pour le succès du lancement de Nursys in Canada », a déclaré Mark Huffman, gestionnaire principal, Technologie de l'information au NCSBN. « L'OIO a fourni l'infrastructure et le leadership essentiels. Son expertise en matière de réglementation canadienne a été essentielle. Sans le soutien de l'OIO, Nursys in Canada ne serait pas possible. »

Le travail est en cours, et 2024 a été une année chargée. Au début de l'année, le système Nursys in Canada et le système aux États-Unis ont été connectés. Cela permettait au personnel de l'OIIO et à celui du BCCNM de consulter les renseignements d'inscription d'une infirmière et d'un infirmier auprès des conseils d'infirmières et infirmiers américains. Nous avons également travaillé avec le personnel du Nova Scotia College of Nursing, de l'Association des infirmier(ère)s auxiliaires autorisé(e)s du Nouveau-Brunswick et du Yukon Registered Nurses Association dans le cadre de l'adoption de Nursys in Canada. Tous leurs renseignements d'inscription seront accessibles dans le système en 2025. Un autre fait saillant a été la transmission d'un rapport à Santé Canada pour illustrer comment la mise en œuvre des soins infirmiers au Canada pourrait favoriser l'accès aux données fédérales sur les ressources humaines en santé pour la planification.

Nous faisons des progrès constants grâce à des consultations continues et à l'engagement des partenaires du système et continuerons d'intégrer les organismes de réglementation canadiens à Nursys in Canada en 2025.

« La collaboration entre la Colombie-Britannique, l'Ontario et le NCSBN et les investissements importants faits par ces trois parties et le gouvernement du Canada ont déjà ouvert la voie à d'autres parties », a déclaré M. Knowles. « Lorsqu'il s'agit de collaborer avec des partenaires, la valeur démontrée du système dans l'amélioration de la sécurité publique et de l'efficacité de la réglementation s'avère essentielle pour obtenir du soutien. »

### Autonomiser les infirmières et infirmiers grâce au partenariat

Le Programme de partenariat en matière d'expérience d'exercice infirmier sous supervision (SPEP), un programme de collaboration entre l'OIIO, Santé Ontario et les organismes approuvés par l'OIIO, permet aux candidates et aux candidats de satisfaire à deux de leurs exigences en matière d'inscription – la preuve d'exercice et la compétence linguistique – en profitant d'expérience d'exercice infirmier sous supervision. De janvier 2022 au 31 décembre 2024, plus de 4 400 infirmières et infirmiers se sont inscrits par l'intermédiaire du SPEP, et plus de 780 employeurs participent au programme. Il continue d'augmenter le nombre d'infirmières et d'infirmiers dévoués qui se joignent au système de soins de santé, améliorant ainsi la prestation de soins sécuritaires et de qualité pour nos communautés.

« C'est formidable pour nous, car nous sommes un petit foyer de soins de longue durée situé dans une région isolée. Nous pensons que le partenariat avec l'OIIO contribuerait positivement non seulement à l'établissement, mais aussi aux besoins du système de soins de santé dans son ensemble. »

**Natalie Sherk**, IA, directrice des soins au foyer de soins de longue durée Maple Park Lodge à Fort Erie, en Ontario.



### Tracer la voie à suivre grâce à une nouvelle stratégie DEI

L'OIIO a présenté une stratégie triennale de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) pour lutter contre la discrimination et faire progresser l'équité dans les soins de santé. Axée sur quatre mesures clés – évoluer, éduquer, impliquer et évaluer –, l'initiative vise à transformer les processus réglementaires et à favoriser l'inclusion. Fondée sur une vaste consultation au moyen de sondages, de groupes de discussion et de séances d'écoute, la stratégie intègre des approches fondées sur les données pour éliminer les obstacles structurels. En accordant la priorité à la transparence et aux politiques équitables, nous réaffirmons notre engagement à favoriser une contribution significative au sein du système de soins de santé de l'Ontario.

« L'OIIO reconnaît son contrat social avec l'ensemble des Ontariens et des Ontariennes. Cette stratégie DEI fait de l'équité en santé une priorité en cherchant à comprendre les perspectives et les expériences de nos partenaires du système, des personnes inscrites et du public. L'accent est mis sur des politiques, des pratiques et des processus équitables et transparents tout en menant des interactions avec respect, sensibilisation culturelle et humilité culturelle. »

**Sandra Porteous**, directrice de DEI



## Mener le bal en matière de sécurité des patients

Notre travail en 2024 a contribué à renforcer notre position de chef de file en matière de sécurité des patients dans un environnement de soins de santé en évolution rapide. Nous avons constaté de nombreux avantages de nos collaborations et nous continuerons d'allonger notre liste de partenaires du système en 2025. Comme nous l'avons fait en 2024, nous protégerons le public grâce à la réglementation des soins infirmiers, tout en soutenant la capacité du système de soins de santé à répondre aux besoins des Canadiennes et des Canadiens. Notre engagement à travailler en tant que partenaire en matière de sécurité a renforcé notre rôle de leader respecté qui relève les principaux défis en matière de santé, de ressources humaines et d'exercice sécuritaire de la profession d'infirmière ou d'infirmier.

# États financiers résumés

# ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

31 DÉCEMBRE 2024

HILBORN<sub>LLP</sub>

## Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés

Aux membres du Conseil de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario

### Opinion

Les états financiers résumés, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 31 décembre 2024 et l'état résumé des résultats pour l'exercice clos à cette date, ainsi que la note complémentaire, sont tirés des états financiers audités de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (« l'Ordre ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités, conformément aux critères décrits dans la note complémentaire.

### États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ces derniers ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités de l'Ordre et du rapport de l'auditeur sur ces derniers.

### Les états financiers audités et notre rapport sur ces états

Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur les états financiers audités dans notre rapport daté du 4 juin 2025.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation des états financiers résumés conformément aux critères décrits dans la note complémentaire.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810, *Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés*.

Toronto (Ontario)  
Le 4 juin 2025



Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

# ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

## État résumé de la situation financière

31 décembre	2024	2023
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Trésorerie	66 893 690	61 639 519
Placements	41 424 947	33 749 551
Débiteurs	268 110	393 552
Frais payés d'avance	1 830 600	1 505 523
	<b>110 417 347</b>	97 288 145
Placements	11 938 309	12 577 848
Immobilisations	11 244 431	12 043 856
Actifs incorporels	208 201	292 897
	<b>23 390 941</b>	24 914 601
	<b>133 808 288</b>	122 202 746
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus	18 194 983	14 644,486
Frais d'inscription reportés	64 981 936	60 532 814
	<b>83 176 919</b>	75 177 300
<b>ACTIF NET</b>		
Investi en immobilisations et en actifs incorporels	11 452 632	12 336 753
Non affecté	39 178 737	34 688 693
	<b>50 631 369</b>	47 025 446
	<b>133 808 288</b>	122 202 746

# ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

## État résumé des résultats

Exercice clos le 31 décembre	2024 \$	2023 \$
<b>Produits</b>		
Frais d'inscription	73 146 361	56 467 954
Frais d'évaluation, de vérification et de relevé de notes	7 817 825	6 762 140
Examens	697 960	835 720
Revenus de placements	3 583 984	2 800 468
Autres	194 269	257 409
	<b>85 440 399</b>	<b>67 123 691</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et avantages sociaux	58 884 470	50 770 384
Consultants	6 678 003	7 264 430
Services juridiques	6 696 299	3 345 277
Équipement, fournitures et autres services	6 797 756	6 665 697
Impôts, services publics et amortissement	1 927 310	1 971 046
Frais d'examen	141 990	231 597
Rémunération et dépenses non liées aux membres du personnel	708 648	637 022
	<b>81 834 476</b>	<b>70 885 453</b>
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits) pour l'exercice	<b>3 605 923</b>	<b>(3 761 762)</b>

# ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

---

## Note complémentaire

---

31 décembre 2024

### 1. Base de présentation

Les présents états financiers résumés sont tirés des états financiers audités de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (l'« Ordre ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction a préparé les présents états financiers résumés selon les critères suivants:

- (a) les états financiers résumés comprennent un état pour chaque état des états financiers audités, à l'exception des états de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie;
- (b) les informations contenues dans les états financiers résumés concordent avec les informations correspondantes contenues dans les états financiers audités; et
- (c) les principaux sous-totaux et totaux et les principales informations comparatives des états financiers audités sont inclus.

Les états financiers audités de l'Ordre sont disponibles aux déclarants, sur demande, auprès de l'Ordre.

# HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.



**Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario**

101, chemin Davenport, Toronto (ON) Canada M5R 3P1

[cno.org](http://cno.org)